

# Maitriser l'arrêté des comptes – parcours digital

(1/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

3h40

### PRIX

550 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### CONCEPTEUR

Expert KPMG

### LANGUE(S) DISPONIBLE(S)

Français

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

<http://www.formation.kpmg.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## CONTENU

### PUBLIC CONCERNÉ

- Personnel des fonctions comptables,
- Comptables souhaitant se perfectionner ou évoluer professionnellement.

### PRÉREQUIS

- Aucun

### OBJECTIFS

- Traiter les opérations de clôture
- Acquérir les connaissances comptables et fiscales nécessaires à l'établissement de comptes annuels ou de situations comptables

### DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Modules courts et micro-learning interactifs : 27 capsules courtes (7-10 mins), dynamiques et quiz de validation des acquis tout au long du parcours.
- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Fiche de synthèse téléchargeable à la fin du module
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement
- Certification à la clé : Valorisez vos compétences avec une certification de réussite KPMG

## PROGRAMME

### INTRODUCTION

- A qui s'adresse l'information financière ?
- Obligations comptables
- Connaissances et évaluation du contrôle interne
- Contrôles généraux inhérents à l'arrêté des comptes : éléments permanents et contrôles comptables

### CYCLES CAPITAUX PROPRES ET IMMOBILISATIONS

- Cycle capitaux propres
  - Capitaux propres
  - Subventions
  - Provisions pour risques et charges
- Cycle immobilisations
  - Immobilisations
  - Amortissement
  - Règles des composants
  - Dépréciation



# Maitriser l'arrêté des comptes – parcours digital

## INFORMATIONS

### DURÉE

3h40

### PRIX

550 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### CONCEPTEUR

Expert KPMG

### LANGUE(S) DISPONIBLE(S)

Français

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

<http://www.formation.kpmg.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## PROGRAMME

### STOCK ET CUT-OFF

- Cycle stock
  - Inventaire des immobilisations et stock
  - Comptabilisation des stocks
  - Inventaire physique des stocks
  - Coût d'entrée des stocks et dépréciation
- Cut-off
  - Cut off achat
  - Cut off produit

### ACHATS, VENTES ET OPÉRATIONS EN DEVISE

- Achats - fournisseurs
- Ventes - clients
- Opérations en devises et comptes bancaires en devises

### PERSONNEL ET TRÉSORERIE

- Cycle personnel
  - Comptes de charges de personnel et comptes de tiers liés au personnel
  - Provision pour CP
  - Taxe sur salaires, participation et intéressement
  - Etats, impôts et taxes TVA
  - Autres impôts et taxes
- Cycle trésorerie
  - Banque, caisse et VMP
  - Emprunts, comptes courants, frais bancaires et comptes à terme

